

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B091-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B091**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer sept marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès - 3 lots (n°13M134, 13M138 et 139)**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_07**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer trois marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès - 3 lots (n°13M134, 13M138 et 139)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du transfert de la piscine d'été de la commune de Cabriès à la Communauté du Pays d'Aix, le Bureau communautaire du 28 juin 2012 a approuvé le programme de construction d'un nouveau bâtiment comprenant un accueil, des vestiaires et des sanitaires pour la piscine de Cabriès. Il vous est demandé par la présente délibération l'autorisation de signer les marchés qui vont permettre la réalisation de ce bâtiment.

## **Exposé des motifs :**

Economie du marché :

Objet du marché

Les marchés ont pour objet la construction d'un bâtiment comprenant l'accueil, les vestiaires et les sanitaires pour la piscine de Cabriès.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du CMP, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 7 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché :  
La consultation est allotie de la façon suivante :

LOT N°	INTITULE
1	Gros-oeuvre - maçonnerie
2	Ossature bois
3	Menuiseries extérieures
4	Cloisons-plafonds
5	Aménagement des vestiaires
6	Électricité - courants forts - courants faibles
7	rafraîchissement – ventilation – plomberie, sanitaires

Chaque marché est à prix global et forfaitaire, révisables.

Le délai global d'exécution est de 8 mois, y compris la période de préparation de 1 mois.

Estimation des marchés :

Les estimations des marchés sont les suivantes :

Lot 1: 130 000 €HT ;

Lot 2: 150 000 €HT;

Lot 3: 55 000 €HT ;

Lot 4: 50 000 €HT;

Lot 5: 15 000 €HT;

Lot 6: 45 000 €HT ;

Lot 7: 60 000 €HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 26 novembre 2013 aux organes de publication suivants : BOAMP, JOUE, TPBM, MONITEUR et PROFIL D'ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

Pour les lots 2 et 3 :

1 - Prix des prestations - coefficient 0.60

2 - Valeur technique - coefficient 0.40

Pour les lots 1, 4, 5, 6 et 7 :

1 - Prix des prestations - coefficient 0.70

2 - Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 février 2014, a décidé d'attribuer :

- Le marché n° 13M134, lot 2 «Ossature bois», à la société **TOITURES MONTILIENNES** pour un montant global et forfaitaire de **134 826,77€ HT**.
- le marché n° 13M138, lot 6 «Électricité - courants forts - courants faibles», à la société **CADELEC** pour un montant global et forfaitaire de **36 236 € HT**.
- le marché n° 13M139, lot 7 «Rafraîchissement – ventilation – plomberie sanitaires», à la société **CMT** pour un montant global et forfaitaire de **49 997 € HT**.
  
- Les marchés n° 13M133, lot 1 «Gros-oeuvre – maçonnerie», n° 13M136, lot 4 «Cloisons-plafonds» et n° 13M137, lot 5 «Aménagement des vestiaires» ont été déclarés sans suite par la Commission.
- le marché n° 13M135, lot 3 «Menuiseries extérieures», a été déclaré infructueux par la Commission.

## Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération 2012\_B279 du Bureau communautaire du 2 juin 2012 approuvant le programme de l'opération ;

VU la délibération 2013\_B396 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 approuvant l'avant projet définitif de l'opération ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M134, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, lot 2 «Ossature bois», attribué à la société **TOITURES MONTILIENNES** pour un montant global et forfaitaire de **134 826,77€ HT.**
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M138, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, lot 6 «Électricité - courants forts - courants faibles», attribué à la société **CADELEC** pour un montant global et forfaitaire de **36 236 € HT..**
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M139, relatif à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès, lot 7 «Rafraîchissement – ventilation – plomberie sanitaires», attribué à la société **CMT** pour un montant global et forfaitaire de **49 997 € HT.**

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de investissement du budget de la CPA, Opération 460 – Fonction 413 – Nature 21735.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer sept marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment accueil, vestiaires et sanitaires pour la piscine de Cabriès - 3 lots (n°13M134, 13M138 et 139)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**25 FEV. 2014**